

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

OBSERVATOIRE NATIONAL INTERMINISTÉRIEL DE

Observatoire des comportements (France métropolitaine) Résultats de l'année 2022

Novembre 2023



Rédacteur :
Louis BORNE

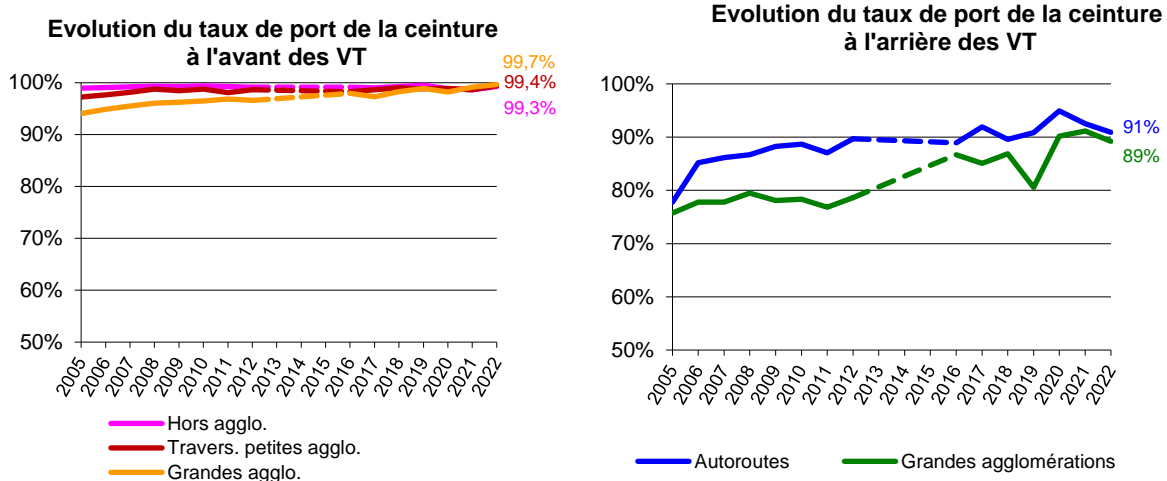
Sommaire

1. Introduction6
 2. Le port de la ceinture de sécurité7
 - 2.1. Réseaux hors agglomération8
 - 2.2. Traversées de petites agglomérations9
 - 2.3. Grandes agglomérations10
 3. Le port du casque11
 - 3.1. Usagers de 2RM hors agglomération12
 - 3.2. Usagers de 2RM en agglomération12
 - 3.3. Cyclistes en agglomération13
 4. L'utilisation d'un distracteur14
 - 4.1. Utilisation d'un distracteur par les automobilistes selon le type de réseau15
 - 4.2. Utilisation d'un distracteur par les piétons16
 - 4.3. Évolution 2009-2022 par type de réseau et d'utilisateur18
 - 4.4. Utilisation du téléphone en main ou des oreillettes selon le type d'utilisateurs et de jour20
 5. Le taux d'occupation des véhicules21
 - 5.1. Taux d'occupation des véhicules de tourisme22
 - 5.2. Taux d'occupation des véhicules utilitaires légers23
- Annexe 1 : Nombre de véhicules et de piétons observés24
- Annexe 2 : Méthodologie de l'observatoire des comportements25
- a) Modalités communes et panel de points d'observation25
 - b) Port de la ceinture de sécurité aux places avant des véhicules, port du casque pour les usagers de 2RM et taux d'occupation des véhicules26
 - c) Port de la ceinture de sécurité aux places arrière des véhicules27
 - d) Utilisation de distracteurs chez les conducteurs27
 - e) Utilisation de distracteurs lors des traversées piétonnes28

Synthèse

Depuis 2016, la méthodologie de l'observatoire intègre de nouvelles catégories d'usagers (port de la ceinture à l'avant des véhicules utilitaires légers, port du casque par les cyclistes en agglomération). En 2020, le renouvellement du marché a engendré l'ajout d'observations sur l'usage de distracteurs par les piétons lors des traversées.

Le taux de port de la ceinture de sécurité par les occupants de véhicules de tourisme reste stable à l'avant par rapport à l'année précédente, avec un taux de non-port marginal, moins de 1 % quel que soit le réseau. Le port de la ceinture à l'arrière diminue légèrement sur les autoroutes (91 %) et dans les grandes agglomérations (89 %). La comparaison entre jours ouvrés et week-end ne met pas en évidence d'écart significatif dans les agglomérations. En revanche, sur l'ensemble hors agglomération, l'écart est significatif.



Pour les usagers de véhicules utilitaires légers, le taux de port de la ceinture observé à l'avant est de 97 % hors agglomération et de 98 % dans les grandes agglomérations.

En 2022, le **port du casque par les usagers de deux-roues motorisés** progresse hors agglomération, passant de 96,5 % en 2021 à 98,5 % en 2022. En revanche, il baisse en agglomération (97,2 % contre 97,9 % en 2021), pour atteindre le taux le plus bas depuis qu'il est enregistré (2016).

Le port du casque par les cyclistes dans les grandes agglomérations continue d'augmenter et se trouve désormais 12 points au-dessus de son niveau de 2016 (33 % contre 21 %).

L'utilisation de distracteurs en conduisant est assez stable par rapport à l'année dernière, quel que soit le mode de déplacement : identique chez les conducteurs de VT (4,2 %), - 0,3 points chez les conducteurs de VU (13,1 %). En 2022, ces taux sont plus élevés les jours ouvrés que le week-end et supérieurs dans les grandes agglomérations comparativement à hors agglomération. La part des cyclistes utilisant un distracteur en agglomération continue d'augmenter en 2022 (17,2 %, soit +3 points), notamment lié à un fort taux du port d'oreillettes (11,1 % des cyclistes observés). L'utilisation de distracteurs par les piétons au niveau des passages piétons augmente lors des traversées par rapport à 2021. 28,4 % en font usage à un moment de la traversée (+ 0,7 point) dont 25 % (+ 2 points) avec le distracteur à la main, en particulier chez les tranches d'âges les plus jeunes.

Les observations dénombrent également les occupants des véhicules, permettant ainsi d'estimer un **taux moyen d'occupation**. Pour les véhicules de tourisme, il est de l'ordre de 1,35 à 1,64 selon les réseaux routiers (plus fort dans les petites agglomérations). Il est plus élevé le week-end qu'en jours ouvrés quel que soit le réseau considéré. Alors que le taux d'occupation avait globalement baissé depuis 2007, il semble se stabiliser voire augmenter ces 5 dernières années quel que soit le réseau.

Indicateurs clés des bons comportements en circulation 2022

Key Performance Indicators (KPI) – Définition Commission Européenne

Taux de port de la ceinture de sécurité, de jour

Réseau	VT			VU (avant)
	Avant	Arrière		
		Adultes	Enfants	
Autoroutes de liaison	97,4%	89,1%	96,4%	97,2%
Routes à 2 ou 3 voies hors agglomération	99,5%			94,8%
Grandes agglomérations	99,7%	87,0%	95,8%	97,7%

Taux de port du casque, de jour

Réseau	2RM	Cyclistes
Routes à 2 ou 3 voies hors agglomération	98,2%*	
Grandes agglomérations	97,2%	33,3%

Taux de non-usage d'un distracteur par les conducteurs et les piétons, de jour

Réseau	Piétons	Cyclistes	VT	VU	PL
Routes à 2 ou 3 voies hors agglomération			96,4%	84,8%	91,9%*
Grandes agglomérations	71,6%	82,8%	93,4%	82,4%	93,2%*

*Effectifs faibles

1. Introduction

Depuis les années 1980, l'ONISR fait réaliser par un prestataire des mesures de vitesses et des observations du comportement des usagers de la route sur un ensemble de points d'observation du réseau routier métropolitain. Pour des raisons techniques, ce dispositif a été interrompu entre 2013 et 2015. Un dispositif de remplacement a été mis en œuvre sur cette période pour les mesures de vitesses, en revanche aucune observation n'a pu être conduite s'agissant des comportements. L'observation des comportements a repris en 2016 après une évolution du panel de points d'observation ainsi que des modifications mineures intervenues dans la méthodologie. Le cahier des charges a été complété en 2020 pour y ajouter l'observation des piétons.

Cette note de synthèse des résultats des observations 2022 aborde successivement le port de la ceinture de sécurité, le port du casque par les usagers de deux-roues, l'utilisation de distracteurs par les conducteurs et les piétons et le taux d'occupation des véhicules.

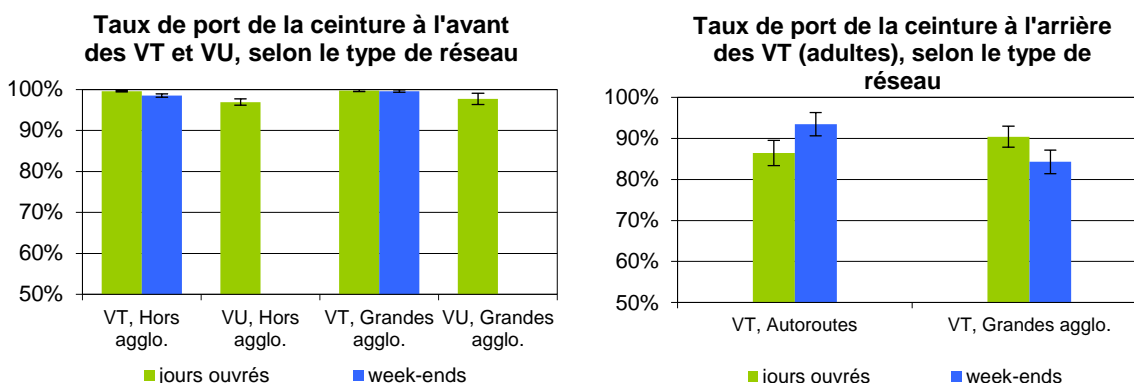
L'annexe 1 récapitule par type de réseau le nombre de véhicules observés par catégorie.

L'annexe 2 présente de façon détaillée la méthodologie suivie pour l'observation des comportements et précise les évolutions apportées par rapport au dispositif en vigueur jusqu'en 2012.

2. Le port de la ceinture de sécurité

A retenir

- Le taux de port de la ceinture à l'avant est **quasi-généralisé** pour les véhicules de tourisme.
- Quel que soit le type de réseau, le taux de port de la ceinture est **plus élevé à l'avant qu'à l'arrière**.
- Le taux de port de la ceinture à l'avant est **plus faible chez les occupants de véhicules utilitaires**, que chez les occupants de véhicules de tourisme.



Méthodologie

Les observations du port de la ceinture à l'avant des véhicules sont réalisées sur tous types de réseaux routiers (voir le détail en annexe 2). Elles portent sur les véhicules de tourisme (VT) ainsi que, depuis 2016, sur les véhicules utilitaires légers (VU). Les exploitations conduisent à des résultats très proches pour les différents types de réseaux hors agglomération¹. En conséquence les observations ont été agrégées en trois groupes : réseaux hors agglomération, traversées de petites agglomérations, grandes agglomérations.

Pour des raisons pratiques (nécessité d'observer des véhicules à très basse vitesse), les observations du port de la ceinture à l'arrière des véhicules ne sont réalisées que sur deux types de réseaux : les barrières de péage autoroutières et les grandes agglomérations. Elles ne portent que sur les véhicules de tourisme, et distinguent parmi les passagers arrière les adultes et les enfants.

L'ensemble des observations, à l'avant comme à l'arrière, sont effectuées de jour.

Les résultats sont présentés ci-après par type de réseau selon le regroupement opéré pour les résultats relatifs au port de la ceinture à l'avant :

- réseaux hors agglomérations (autoroutes uniquement pour le port de la ceinture à l'arrière),
- traversées de petites agglomérations (uniquement pour le port de la ceinture à l'avant),
- grandes agglomérations.

Pour chaque type de réseau sont présentées successivement :

- l'évolution du taux de port de la ceinture sur la période 2005-2022, pour les occupants de VT et du taux de port de la ceinture à l'avant sur la période 2016-2022 pour les occupants de VU ;
- une comparaison du taux de port observé les jours ouvrés et les week-ends en 2022, pour les occupants de VT.

Le nombre de VU observé le week-end est trop faible pour permettre une comparaison entre les jours ouvrés et les week-ends.

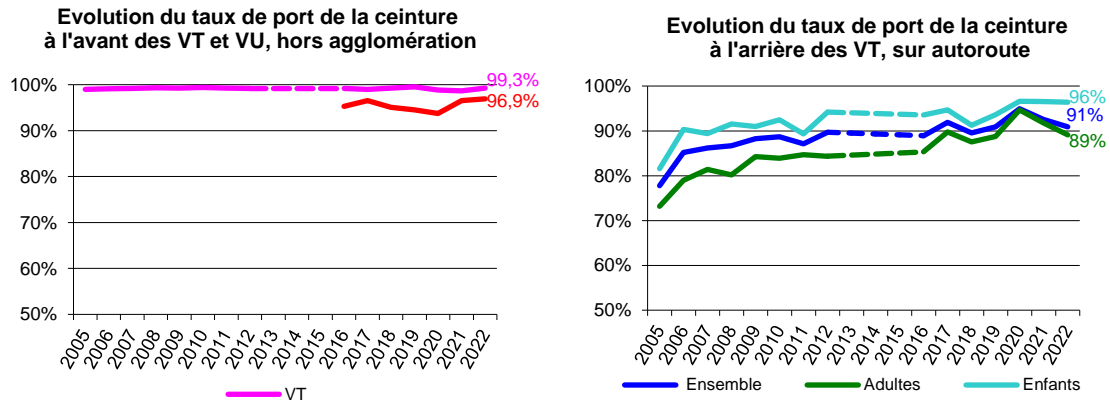
Pour chacun des taux mentionnés, la valeur de l'intervalle de confiance associé en 2022 est précisée.

¹ Les observations hors agglomération sont réalisées (sauf mention contraire) sur autoroutes de liaison, autoroutes de dégagement, routes à 2x2 voies, et routes à 2 ou 3 voies.

2.1. Réseaux hors agglomération

Les observations hors agglomération concernent les autoroutes de liaison, les autoroutes de dégagement, les routes à 2x2 voies, et les routes à 2 ou 3 voies.

Occupants de VT et VU (ceinture avant depuis 2016), évolution 2005-2022



L'intervalle de confiance à 95 % associé aux taux de port de la ceinture calculés pour l'année 2022 est de :

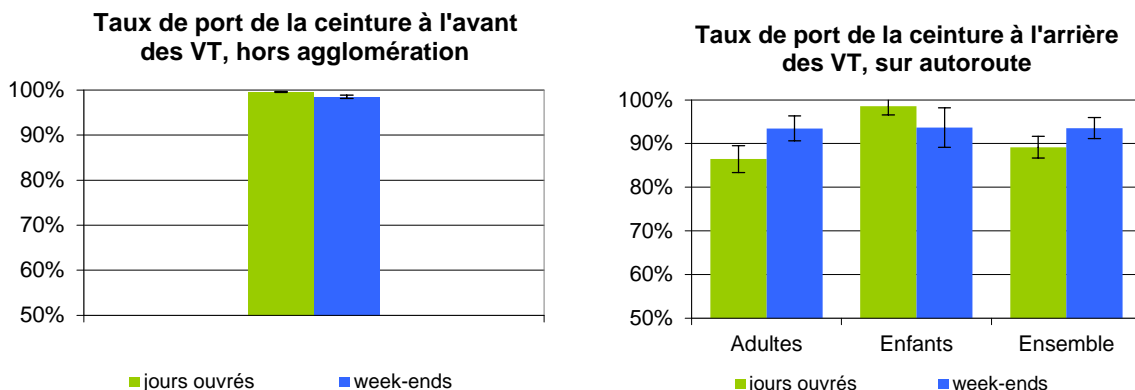
± 0,15 point pour le port de la ceinture à l'avant des VT et ± 0,8 point pour les VU, ± 1,8 point pour le port de la ceinture à l'arrière des VT sur autoroutes (± 2,2 points pour les adultes, ± 2,3 points pour les enfants).

Le taux de port de la ceinture à l'avant des VT hors agglomération remonte un peu par rapport à l'année dernière, et est toujours très proche de 100 %.

Pour le port de la ceinture à l'arrière sur autoroute, le taux connaît une baisse de deux points, non significative au regard des intervalles de confiance. Le taux reste plus haut pour les enfants que pour les adultes.

Concernant les occupants de VU, le taux de port de la ceinture à l'avant augmente légèrement pour atteindre son taux le plus haut depuis le début des enregistrements (96,9 %, + 0,3 points par rapport à 2021).

Comparaison jours ouvrés - week-ends (occupants de VT, 2022)

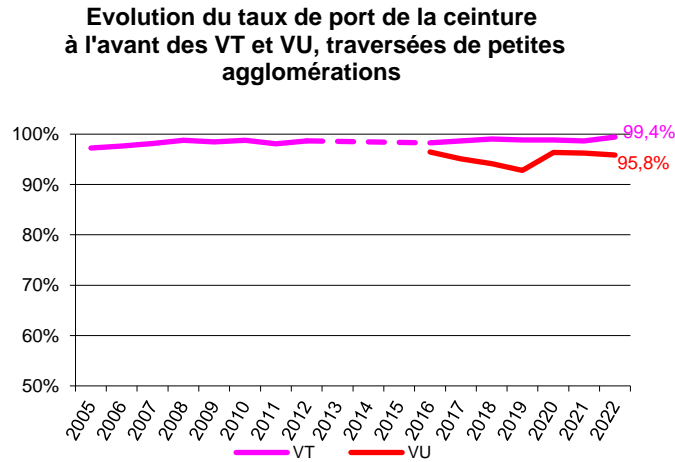


Les traits figurant au sommet de chaque barre représentent les intervalles de confiance à 95 %.

Le taux de port de la ceinture est légèrement plus haut en jours ouvrés que le week-end à l'avant (écart significatif). Cependant, le taux de port de la ceinture à l'arrière est moins élevé en jours ouvrés pour les adultes, à l'inverse des enfants.

2.2. Traversées de petites agglomérations

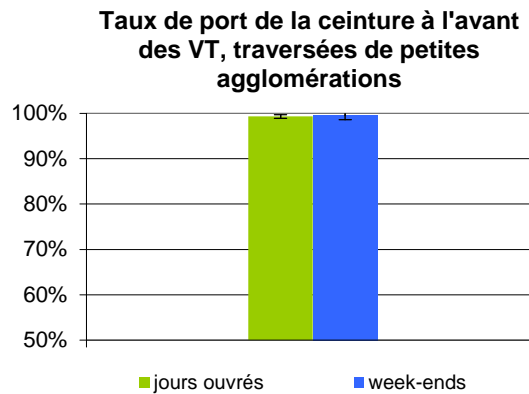
Occupants de VT et VU (depuis 2016), évolution 2005-2022



L'intervalle de confiance à 95 % associé au taux de port de la ceinture à l'avant des VT calculé pour l'année 2022 est de $\pm 0,4$ point. L'évolution de ce taux depuis 2016 est statistiquement significative.

Le taux de port de la ceinture à l'avant pour les occupants de VU est de 95,8 % $\pm 2,2$ points. Compte tenu de l'intervalle de confiance, il reste stable depuis 2016.

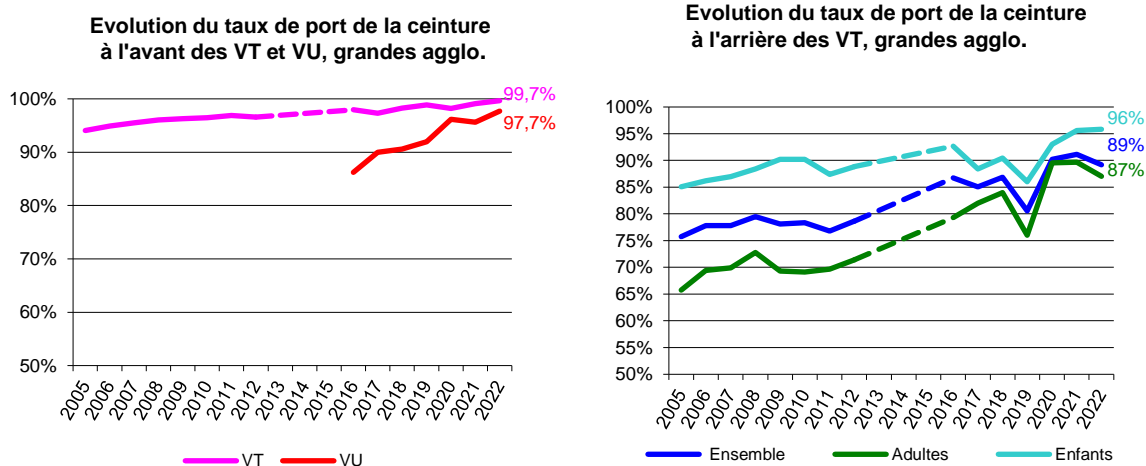
Comparaison jours ouvrés - week-ends (occupants de VT, 2022)



Concernant le port de la ceinture lors de la traversée de petites agglomérations, l'écart est très faible entre les jours ouvrés et les week-ends.

2.3. Grandes agglomérations

Occupants de VT et VU (ceinture avant depuis 2016), évolution 2005-2022



L'intervalle de confiance à 95 % associé aux taux de port de la ceinture calculés pour l'année 2022 est de :

± 0,2 point pour le port de la ceinture à l'avant des VT et ± 1,3 point pour les VU

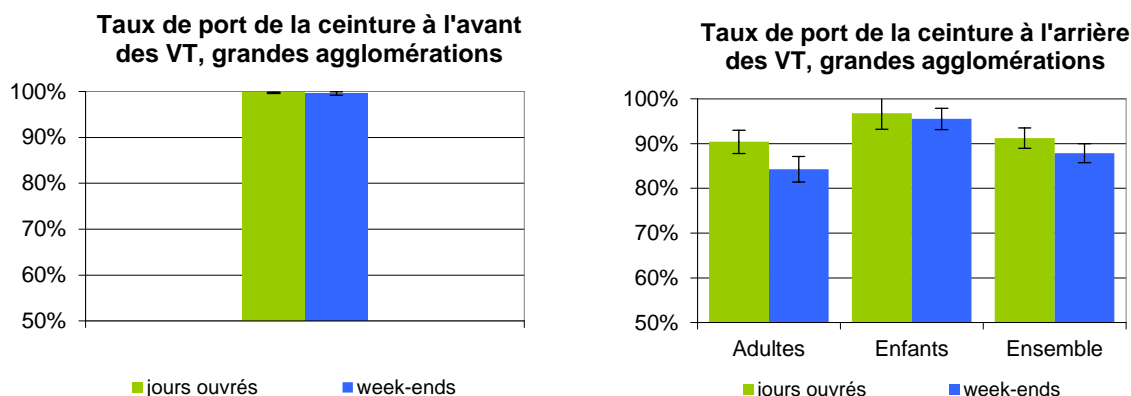
± 1,6 point pour le port de la ceinture à l'arrière des VT (± 2 points pour les adultes, ± 2 points pour les enfants).

Dans les grandes agglomérations, le taux de port de la ceinture **à l'avant des VT** est quasi-généralisé en connaissant le chiffre le plus haut depuis le début des observations en 2005 (99,7 %). Il dépasse désormais légèrement les taux affichés hors agglomération.

A l'arrière, le taux de port de la ceinture est également resté très haut avec une augmentation de 2,5 points depuis 2016 (89,2 %). Le taux de port chez les enfants reste sensiblement plus élevé que chez les adultes. Les taux restent plus faibles que ceux qui sont observés sur autoroute.

Le taux de port de la ceinture à l'avant pour **les occupants de VU** dans les grandes agglomérations remonte (97,7 %, + 2,1 points). En 6 ans, la hausse est de + 11,5 points.

Comparaison jours ouvrés - week-ends (occupants de VT, 2022)

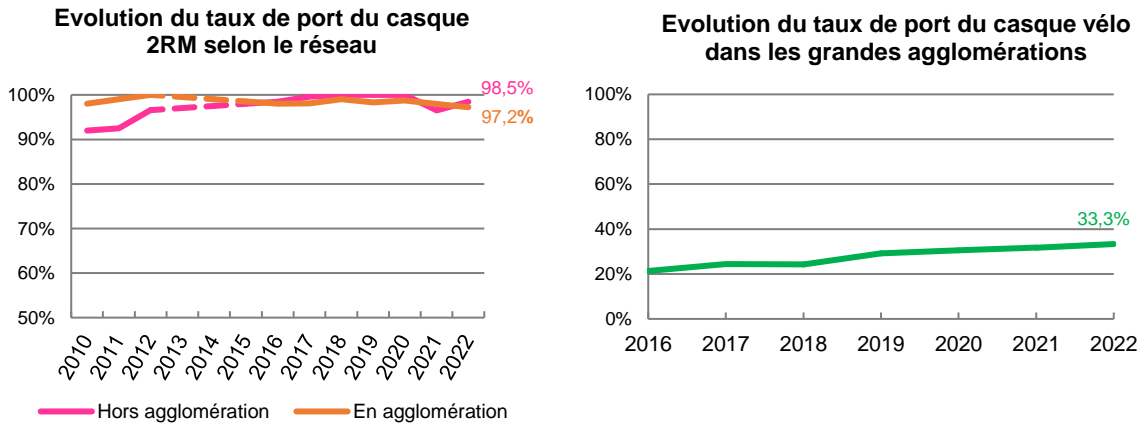


Le taux de port de la ceinture à l'avant des véhicules de tourisme est légèrement plus faible le week-end qu'en jours ouvrés. A l'arrière, la tendance reste la même. Le taux de port est néanmoins plus élevé chez les enfants que chez les adultes.

3. Le port du casque

A retenir

- Le port du casque par les usagers de 2RM est **quasi-généralisé**.
- Chez les cyclistes, le port du casque **tend à se développer**.



L'intervalle de confiance à 95 % associé au taux de port du casque est de :

- ± 1,1 point pour les 2RM hors agglomération ;
- ± 1,9 point pour les 2RM dans les grandes agglomérations ;
- ± 4,1 points pour les cyclistes dans les grandes agglomérations.

Méthodologie

Les observations du port du casque par les deux-roues motorisés sont réalisées sur tous types de réseaux routiers (voir le détail en annexe 2), et ont été agrégées en deux groupes : réseaux hors agglomération, et grandes agglomérations.

Les observations du port du casque par les cyclistes sont effectuées en agglomération seulement.

L'ensemble des observations est effectué de jour.

Le nombre d'usagers observés étant relativement modeste (523 2RM hors agglomération, 289 2RM et 507 cyclistes dans les grandes agglomérations en 2022), les taux de port du casque calculés ont avant tout une valeur indicative.

3.1. Usagers de 2RM hors agglomération

Taux de port du casque par les usagers de 2RM - Hors agglomération

Nombre d'usagers de 2RM portant un casque sur le nombre d'usagers de 2RM total observé			
	Jours ouvrés	Week-ends	Ensemble
2010	205 sur 215 (95 %)	185 sur 209 (89 %)	390 sur 424 (92 %)
2011	180 sur 189 (95 %)	139 sur 156 (89 %)	319 sur 345 (92 %)
2012	160 sur 161 (99 %)	122 sur 131 (93 %)	282 sur 292 (97 %)
2016	120 sur 122 (98 %)	73 sur 74 (99 %)	193 sur 196 (98 %)
2017	167 sur 168 (99 %)	64 sur 64 (100 %)	231 sur 232 (100 %)
2018	132 sur 132 (100 %)	117 sur 117 (100 %)	249 sur 249 (100 %)
2019	93 sur 93 (100 %)	73 sur 73 (100 %)	166 sur 166 (100 %)
2020	143 sur 143 (100 %)	41 sur 41 (100 %)	184 sur 184 (100 %)
2021	310 sur 324 (96 %)	159 sur 162 (98 %)	469 sur 486 (97 %)
2022	334 sur 337 (99 %)	181 sur 186 (97 %)	515 sur 523 (98 %)

Hors agglomération, le port du casque augmente légèrement par rapport à l'année dernière. Les taux restent toujours élevés.

3.2. Usagers de 2RM en agglomération

Dans les grandes agglomérations, les observations à compter de 2016 ont été rééquilibrées entre jours ouvrés et week-ends.

Taux de port du casque par les usagers de 2RM - Grandes agglomérations

Nombre d'usagers de 2RM portant un casque sur le nombre d'usagers de 2RM total observé			
	Jours ouvrés	Week-ends	Ensemble
2010	500 sur 508 (98 %)	n.d.	500 sur 508 (98 %)
2011	547 sur 552 (99 %)	n.d.	547 sur 552 (99 %)
2012	535 sur 537 (100 %)	n.d.	535 sur 537 (100 %)
2016	240 sur 246 (98 %)	158 sur 160 (99 %)	398 sur 406 (98 %)
2017	242 sur 248 (98 %)	177 sur 179 (99 %)	419 sur 427 (98 %)
2018	347 sur 349 (99 %)	151 sur 154 (98 %)	498 sur 503 (99 %)
2019	233 sur 238 (98 %)	121 sur 122 (99 %)	354 sur 360 (98 %)
2020	225 sur 229 (98 %)	158 sur 159 (99 %)	383 sur 388 (99 %)
2021	168 sur 172 (98 %)	210 sur 214 (98 %)	378 sur 386 (98 %)
2022	155 sur 160 (97 %)	126 sur 129 (98 %)	281 sur 289 (97 %)

Dans les grandes agglomérations, le taux de port du casque est stable par rapport aux années précédentes. Ce taux n'a pas évolué depuis 2010 (début des observations), le non-port du casque reste rare.

3.3. Cyclistes en agglomération

L'observation du port du casque par les cyclistes a été ajoutée aux enquêtes à compter de 2016, dans les grandes agglomérations uniquement.

Taux de port du casque par les cyclistes - Grandes agglomérations

Nombre de cyclistes portant un casque sur le nombre de cyclistes total observé			
	Jours ouvrés	Week-ends	Ensemble
2016	35 sur 202 (17 %)	35 sur 126 (28 %)	70 sur 328 (21 %)
2017	36 sur 187 (19 %)	60 sur 207 (29 %)	96 sur 394 (24 %)
2018	58 sur 263 (22 %)	62 sur 232 (27 %)	120 sur 495 (24 %)
2019	60 sur 227 (26 %)	34 sur 95 (36 %)	94 sur 322 (29 %)
2020	87 sur 320 (27 %)	63 sur 171 (37 %)	150 sur 491 (31 %)
2021	57 sur 215 (27 %)	98 sur 273 (36 %)	155 sur 488 (32 %)
2022	87 sur 255 (34 %)	82 sur 252 (33 %)	169 sur 507 (33 %)

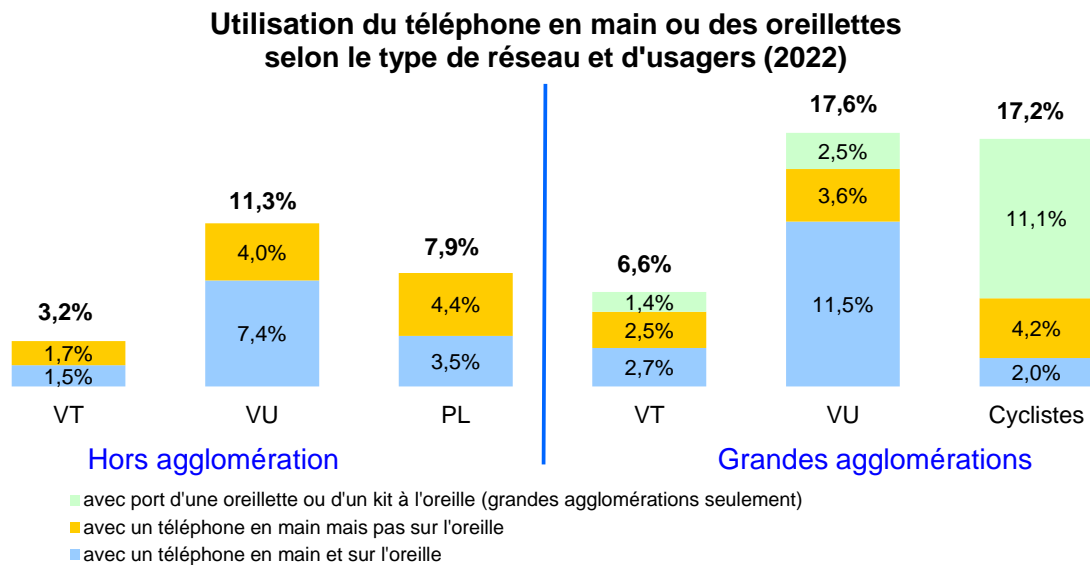
Malgré des intervalles de confiance élevés, la hausse du port du casque par les cyclistes dans les grandes agglomérations est significative sur le moyen terme, avec **une hausse de + 12** points depuis 2016.

Pour la première fois, le taux de port du casque est plus élevé les jours ouvrés que les week-ends.

4. L'utilisation d'un distracteur

A retenir

- Le taux d'utilisation d'un distracteur est **en hausse pour les PL et les cyclistes**, stagne pour les VT et en baisse pour les VU.
- Le taux d'utilisation du téléphone en main ou des oreillettes est **plus élevé pour les VU et les PL que pour les VT**.
- L'utilisation du téléphone est **plus importante dans les grandes agglomérations** que hors agglomération pour les VU et les VT.
- Le **taux de port d'oreillettes est très important chez les cyclistes**.
- L'usage de distracteurs lors des traversées piétonnes est **plus important dans les classes d'âge plus jeunes**.



L'intervalle de confiance à 95 % associé au taux global d'utilisation du téléphone est :

- hors agglomération, de $\pm 0,4$ point pour les VT, $\pm 1,9$ point pour les VU, et $\pm 2,0$ points pour les PL ;
- dans les grandes agglomérations, de $\pm 0,9$ point pour les VT, $\pm 3,9$ points pour les VU, $\pm 3,3$ points pour les cyclistes.

Méthodologie

L'observation de l'utilisation du téléphone par les conducteurs sur les réseaux routiers a été introduite en 2009 dans le cahier des charges des sondages alimentant l'observatoire des comportements. Les enquêteurs placés au bord des voies de circulation répertorient les véhicules en quatre catégories selon que le conducteur :

- a un téléphone en main et sur l'oreille,
- a un téléphone en main mais pas sur l'oreille,
- porte une oreillette, un kit à l'oreille ou un casque audio (dans les grandes agglomérations uniquement),
- n'a rien de tout cela.

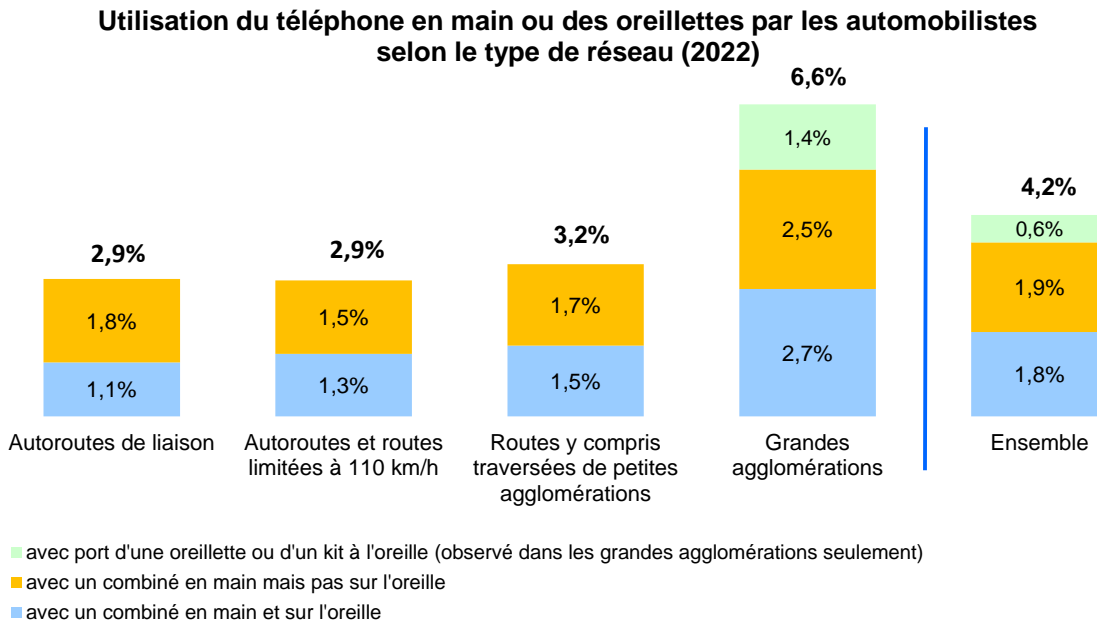
Les taux d'utilisation du téléphone sont détaillés pour quatre catégories d'utilisateurs : les conducteurs de véhicules de tourisme (VT), d'utilitaires légers (VU), de poids lourds (PL, sauf dans les grandes agglomérations, où l'effectif est trop faible pour être statistiquement significatif) et les cyclistes (ceux-ci n'étant observés que dans les grandes agglomérations). Les observations hors agglomération concernent les autoroutes de liaison, les autoroutes de dégagement, les routes à 2x2 voies, et les routes à 2 ou 3 voies.

Le nombre de véhicules observés figure en annexe 1, et la méthodologie des observations est détaillée en annexe 2.

4.1. Utilisation d'un distracteur par les automobilistes selon le type de réseau

L'utilisation du téléphone en main ou des oreillettes par les automobilistes selon le type de réseau est détaillée dans la figure suivante.

La part des usagers utilisant le téléphone en main ou des oreillettes augmente lorsque la VMA diminue. Dans l'ensemble, par rapport à 2021, le taux d'usage de distracteurs est stable avec néanmoins une hausse de 0,7 point dans les grandes agglomérations (5,9 % en 2021 contre 6,6 % en 2022).



L'intervalle de confiance à 95 % associé au taux global d'utilisation du téléphone est de :

- ± 0,8 point pour les Autoroutes de liaison ;
- ± 0,7 point pour les Autoroutes et routes limitées à 110 km/h ;
- ± 0,5 point pour les Routes ;
- ± 0,9 point pour les Grandes agglomérations ;
- ± 0,4 point pour le taux calculé sur l'Ensemble des réseaux.

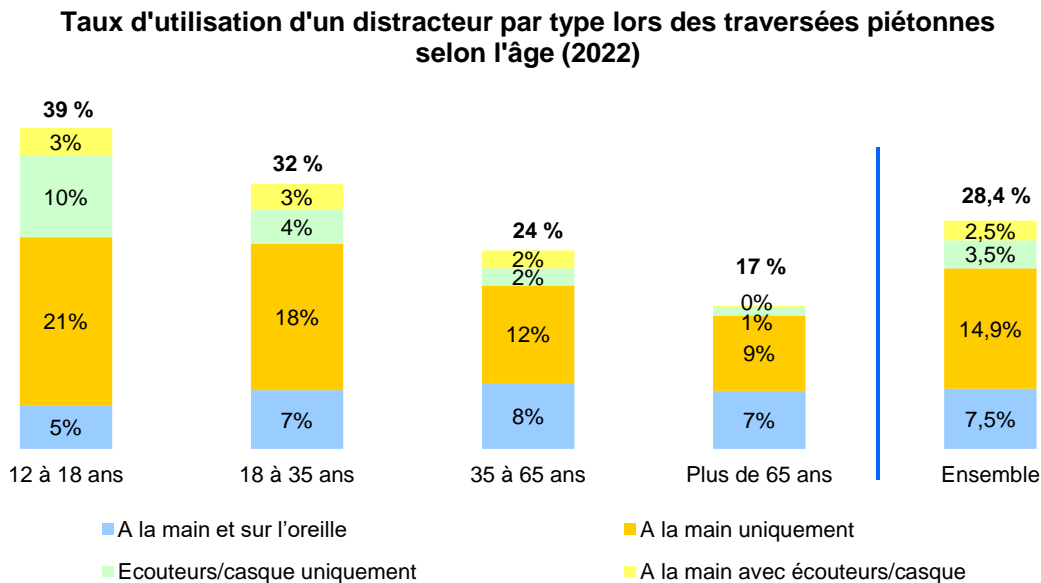
4.2. Utilisation d'un distracteur par les piétons

Méthodologie

Les observations d'usages de distracteurs par les piétons sont réalisées dans les grandes agglomérations. Les enquêteurs placés au bord de la route répertorient les usagers qui passent sur les traversées piétonnes ainsi que, pour chacun :

- le genre ;
 - la tranche d'âge ;
 - l'usage d'un distracteur à la main, à l'oreille, les deux, et l'usage d'un casque ou d'écouteurs.
- Le nombre de piétons observés figure en annexe 1, et la méthodologie des observations est détaillée en annexe 2.

L'ensemble des observations est effectué de jour, dont 51 % des piétons observés en jours ouvrés et 49 % le week-end.



L'intervalle de confiance à 95 % associé au taux global d'utilisation d'un distracteur par les piétons est de :

- ± 6 points pour les 12-18 ans ;
- ± 2,5 points pour les 18-35 ans ;
- ± 2,3 points pour les 35-65 ans ;
- ± 3,7 points pour les plus de 65 ans ;
- ± 1,5 point pour le taux calculé sur l'Ensemble des usagers.

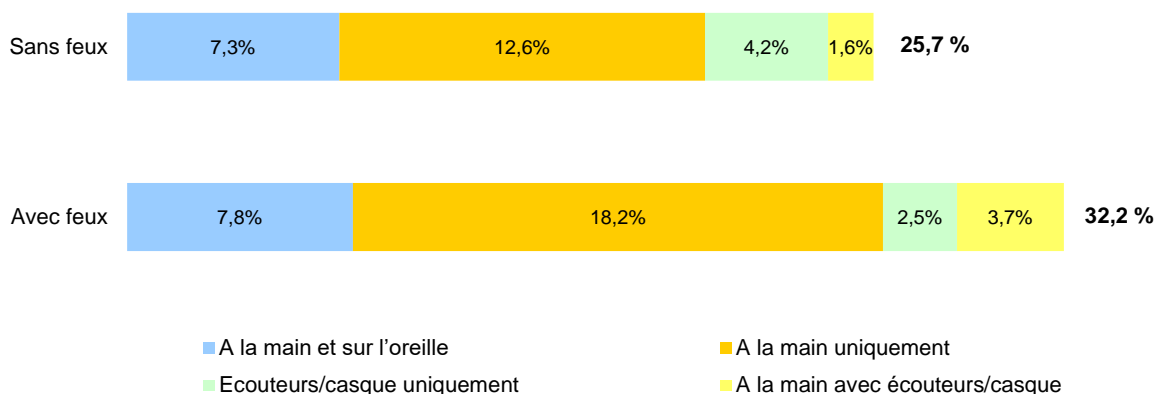
L'usage de distracteurs par les piétons pendant les traversées est **en légère hausse** par rapport aux observations de 2021 (28,4 %, + 0,4 point). Cette hausse est à imputer essentiellement aux classes d'âges 12-18 ans (+9 points).

Par ailleurs, l'utilisation d'un distracteur baisse avec l'âge.

Quelle que soit la classe d'âge, le type d'usage le plus observé est le **téléphone à la main uniquement**, puis les écouteurs/casques pour les moins de 18 ans et le téléphone à la main et sur l'oreille pour les plus de 18 ans.

Les écarts selon le genre ne sont pas significatifs. En revanche, l'utilisation d'un distracteur est plus élevée le week-end qu'en jour ouvré.

Taux d'utilisation d'un distracteur par type lors des traversées piétonnes selon le type de traversée (2022)



L'intervalle de confiance à 95 % associé au taux global d'utilisation d'un distracteur par les piétons est de :

± 1,9 point en l'absence de feux ;

± 2,4 points avec feux.

Les distracteurs sont **plus utilisés lors des traversées piétonnes avec feux** (6,5 points de plus).

4.3. *Évolution 2009-2022 par type de réseau et d'usager*

La modification du panel intervenue entre 2012 et 2016, et notamment le renforcement des points d'observation dans les grandes agglomérations, a pu conduire à une augmentation artificielle du taux d'utilisation du téléphone calculé sur l'ensemble des réseaux. Par ailleurs le taux global calculé intègre désormais le port d'une oreillette dans les grandes agglomérations. L'effet cumulé induit par ces deux modifications a été estimé à une augmentation de + 0,2 point pour les automobilistes et de + 0,3 point pour les conducteurs d'utilitaires légers, et à une diminution de - 0,2 point pour les conducteurs de poids lourds.

En 2022, **le taux global d'utilisation d'un distracteur augmente** par rapport à 2021 **pour les usagers de PL et les cyclistes. Il est constant pour les usagers de VT** et diminue légèrement pour les ceux de VU.

Les hausses les plus importantes concernent les **cyclistes**² (+ 3 points), sous l'effet combiné d'une augmentation du port de l'oreillette et de l'utilisation du téléphone en main.

Quel que soit le mode, le taux d'utilisation d'un distracteur est **plus important dans les grandes agglomérations que hors agglomération**. L'écart est le plus élevé pour les conducteurs de VU passant de 11,3 % à 17,6 %.

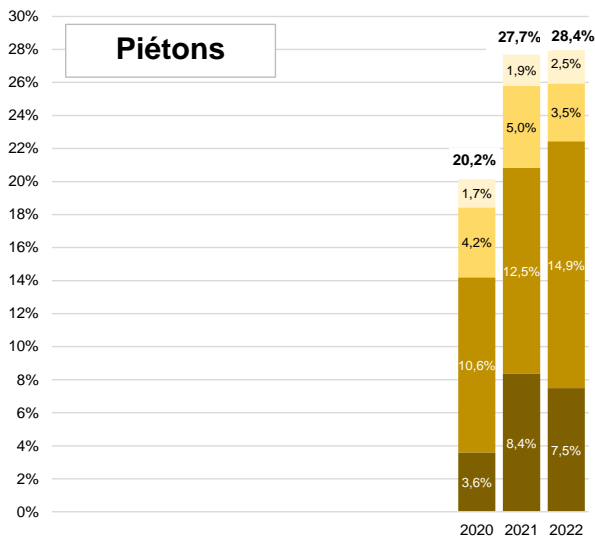
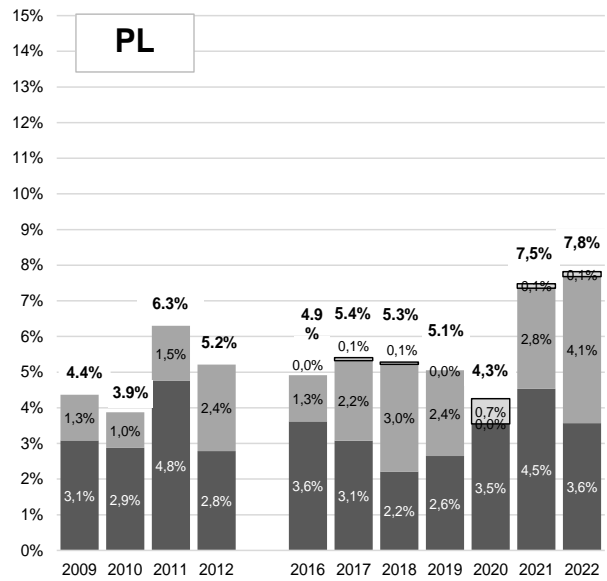
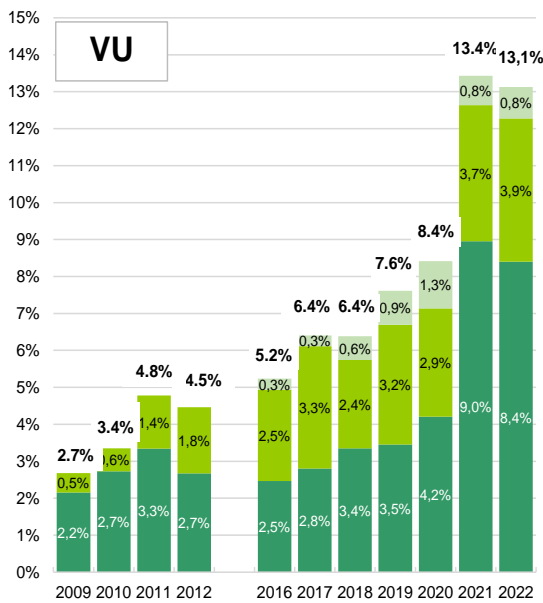
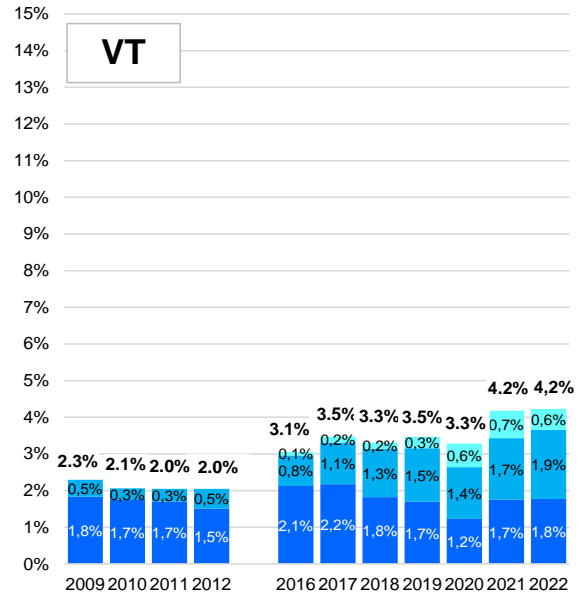
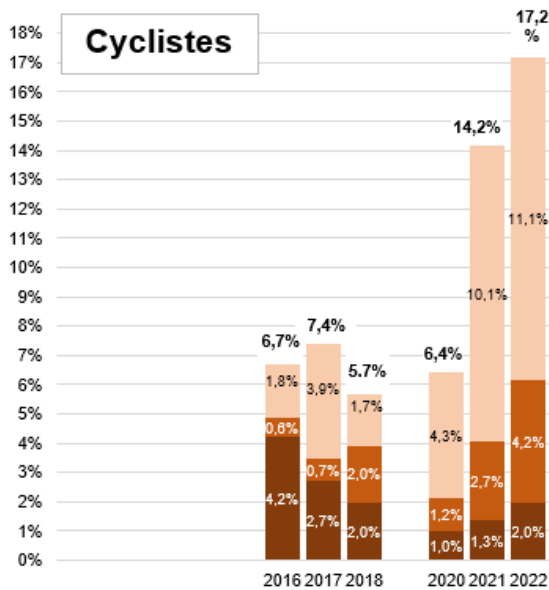
L'utilisation du téléphone en main ou des oreillettes est nettement plus fréquente pour les conducteurs « professionnels » que pour les conducteurs de véhicules de tourisme.

Sur le plus long terme, la tendance est à la hausse pour l'ensemble des usagers, avec **les taux les plus hauts enregistrés** (depuis 2009, 2016, ou 2020) pour tous les modes.

² Les données de 2019 n'ont pas été conservées dans les séries longues, les résultats paraissant aberrants en comparaison des autres années.

Evolution de l'utilisation du téléphone en main ou des oreillettes selon le type d'utilisateurs

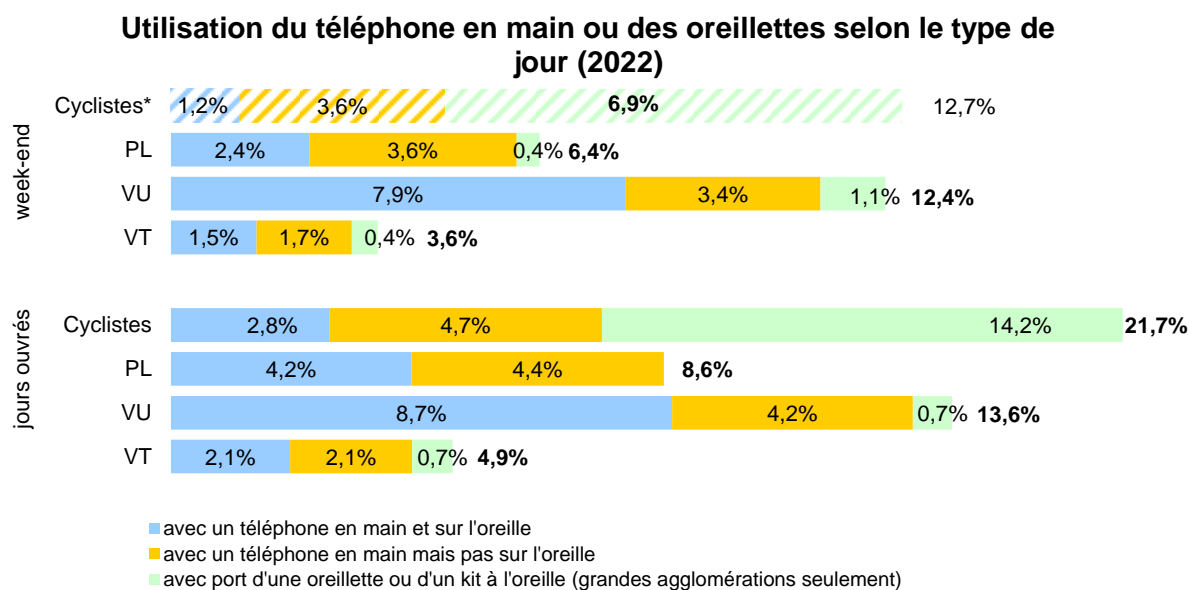
Les **couleurs claires** représentent la part de conducteurs avec port d'une **oreillette** ou d'un kit à l'oreille (observé à compter de 2016, uniquement dans les grandes agglomérations),
 les **couleurs intermédiaires**, la part de conducteurs avec téléphone **en main mais pas sur l'oreille**,
 les **couleurs foncées**, la part de conducteurs avec téléphone **en main et sur l'oreille**.



Pour les piétons uniquement, de la couleur la plus claire à la plus foncée :

- part des piétons avec un téléphone à la main et des écouteurs ou un casque audio,
- part des piétons avec des écouteurs ou un casque audio seulement,
- part des piétons avec un téléphone à la main uniquement,
- part des piétons avec un téléphone à la main et porté à l'oreille.

4.4. Utilisation du téléphone en main ou des oreillettes selon le type d'utilisateurs et de jour



*Effectifs faibles

L'intervalle de confiance à 95 % associé au taux global d'utilisation du téléphone est :

- le week-end, de $\pm 0,5$ point pour les VT, $\pm 2,8$ points pour les VU, ± 3 points pour les PL et $\pm 4,1$ points pour les cyclistes ;
- les jours ouvrés, de $\pm 0,5$ point pour les VT, $\pm 2,3$ points pour les VU, $\pm 2,5$ points pour les PL et $\pm 5,1$ points pour les cyclistes.

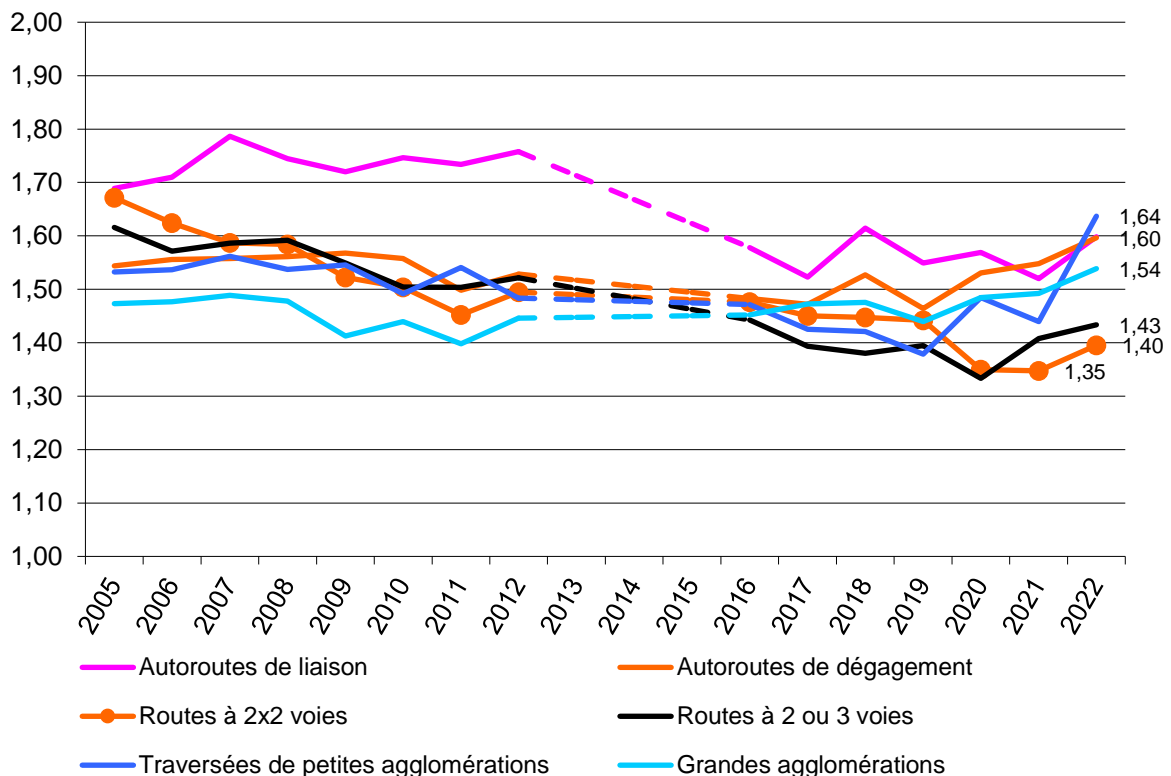
L'utilisation du téléphone en main ou des oreillettes par les conducteurs est plus fréquente les jours ouvrés que pendant le week-end, et ce pour l'ensemble des modes de déplacement observés. Ce constat est néanmoins à nuancer du fait des effectifs observés moins importants pour les cyclistes, les VU et les PL.

5. Le taux d'occupation des véhicules

A retenir

- Le **taux d'occupation des VT** est compris entre 1,40 et 1,64 selon le réseau, il est **plus élevé sur les réseaux autoroutiers** (hors traversées de petites agglomérations cette année).
- Le taux d'occupation des VT est **plus important le week-end qu'en jours ouvrés** sauf pour les autoroutes de liaison.
- De manière générale, les taux d'occupation des VT **ont baissé depuis 2007** sur l'ensemble des réseaux, mais la tendance semble s'inverser progressivement ces 5 dernières années, en particulier les jours ouvrés.
- Excepté sur les routes à 2x2 voies, le **taux d'occupation des VU (à l'avant) est en hausse** sur l'ensemble des réseaux en 2022.

Evolution du taux d'occupation des VT



Pour les observations 2022, l'intervalle de confiance à 95 % associé au taux d'occupation varie de $\pm 0,024$ à $\pm 0,049$ selon le type de réseau.

Méthodologie

Les observations du taux d'occupation des véhicules sont réalisées sur tous types de réseaux routiers (voir le détail en annexe 2), et sont menées sur les VT et les VU.

Ces observations et celles liées au port de la ceinture et du port du casque pour les 2RM sont réalisées de façon simultanée.

L'ensemble des observations est effectué de jour.

5.1. Taux d'occupation des véhicules de tourisme

Les taux d'occupation observés sur les différents réseaux sont compris entre 1,35 et 1,64, en baisse dans l'ensemble par rapport à 2007, mais néanmoins en hausse par rapport à 2021, pour les véhicules de tourisme les jours ouvrés. Ces taux sont plus élevés sur autoroutes, puis dans les grandes agglomérations.

	Autoroutes de liaison	Autoroutes de dégagement	Routes à 2x2 voies	Routes à 2 ou 3 voies	Traversées de petites agglomérations	Grandes agglomérations
2006	1,71	1,56	1,62	1,57	1,54	1,48
2007	1,79	1,56	1,59	1,59	1,56	1,49
2008	1,74	1,56	1,58	1,59	1,54	1,48
2009	1,72	1,57	1,52	1,55	1,55	1,41
2010	1,75	1,56	1,50	1,50	1,49	1,44
2011	1,73	1,50	1,45	1,50	1,54	1,40
2012	1,76	1,53	1,49	1,52	1,48	1,45
2016	1,58	1,48	1,48	1,44	1,47	1,45
2017	1,52	1,47	1,45	1,39	1,43	1,47
2018	1,61	1,53	1,45	1,38	1,42	1,48
2019	1,55	1,46	1,44	1,39	1,38	1,44
2020	1,57	1,53	1,35	1,33	1,48	1,48
2021	1,52	1,55	1,35	1,41	1,44	1,49
2022	1,60	1,60	1,40	1,43	1,64	1,54

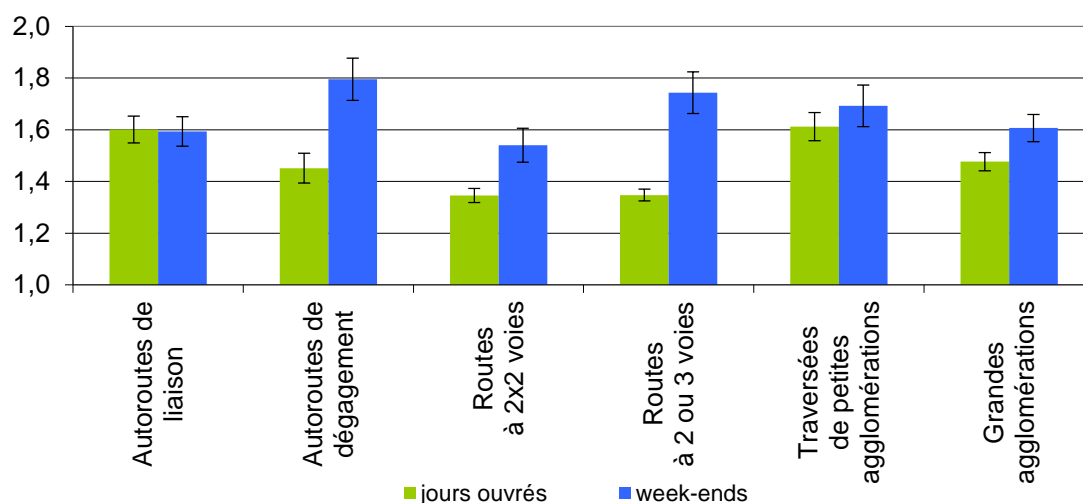
Pas d'observations menées entre 2013 et 2015

	Autoroutes de liaison		Autoroutes de dégagement		Routes à 2x2 voies		Routes à 2 ou 3 voies		Traversées de petites agglomérations		Grandes agglomérations	
	JO	WE	JO	WE	JO	WE	JO	WE	JO	WE	JO	WE
2006	1,61	1,83	1,48	1,70	1,41	1,93	1,47	1,83	1,46	1,71	1,48	
2007	1,64	1,96	1,50	1,69	1,39	1,88	1,47	1,87	1,47	1,73	1,49	
2008	1,64	1,89	1,48	1,74	1,38	1,89	1,50	1,84	1,47	1,68	1,48	
2009	1,54	1,89	1,50	1,75	1,40	1,73	1,46	1,81	1,45	1,79	1,41	
2010	1,56	1,96	1,47	1,86	1,32	1,78	1,41	1,77	1,40	1,71	1,44	
2011	1,59	1,94	1,41	1,87	1,35	1,63	1,42	1,75	1,48	1,69	1,40	
2012	1,62	1,95	1,43	1,88	1,37	1,69	1,44	1,76	1,42	1,64	1,45	
2016	1,47	1,86	1,41	1,66	1,33	1,77	1,37	1,63	1,41	1,59	1,31	1,59
2017	1,46	1,75	1,40	1,73	1,33	1,69	1,33	1,54	1,37	1,56	1,34	1,63
2018	1,50	1,85	1,33	1,86	1,32	1,70	1,33	1,52	1,37	1,56	1,33	1,63
2019	1,45	1,75	1,34	1,70	1,33	1,66	1,34	1,52	1,32	1,50	1,32	1,56
2020	1,49	1,73	1,46	1,76	1,28	1,59	1,28	1,75	1,40	1,82	1,37	1,65
2021	1,44	1,68	1,44	1,71	1,31	1,51	1,32	1,73	1,42	1,49	1,41	1,58
2022	1,60	1,59	1,45	1,79	1,35	1,54	1,35	1,74	1,64	1,69	1,48	1,61

JO = Jours ouvrés, WE = Week-ends

La figure suivante compare, pour chaque type de réseau, le taux d'occupation des véhicules de tourisme observé en jours ouvrés (du lundi au vendredi) et le week-end. Les traits figurant au sommet de chaque barre représentent les intervalles de confiance à 95 %.

Taux d'occupation des VT selon le type de jour (2022)



Le taux d'occupation observé le week-end est supérieur à celui observé en jours ouvrés sauf pour les autoroutes de liaison, allant jusqu'à 0,39 de différence pour les routes à 2 ou 3 voies hors agglomération. Sur l'ensemble des types de réseaux, cet écart est statistiquement significatif.

5.2. Taux d'occupation des véhicules utilitaires légers

Depuis 2016 l'observation du taux d'occupation, couplée avec celle du port de la ceinture à l'avant, intègre également les véhicules utilitaires légers. Le nombre de VU observés le week-end étant très faible, seuls les résultats relatifs aux jours ouvrés sont publiés.

Le taux d'occupation des véhicules utilitaires légers augmentent entre 2021 et 2022 sur l'ensemble des réseaux, sauf sur les routes à 2*2 voies et dans les grandes agglomérations où il est en légère baisse.

Taux d'occupation des VU à l'avant - Jours ouvrés

	Autoroutes de liaison	Autoroutes de déchargement	Routes à 2x2 voies	Routes à 2 ou 3 voies	Traversées de petites agglomérations	Grandes agglomérations
2016	1,39	1,50	1,35	1,35	1,37	1,31
2017	1,36	1,42	1,39	1,38	1,36	1,30
2018	1,41	1,27	1,27	1,37	1,40	1,35
2019	1,50	1,54	1,37	1,39	1,41	1,35
2020	1,42	1,40	1,31	1,26	1,29	1,27
2021	1,31	1,33	1,31	1,21	1,29	1,39
2022	1,62	1,43	1,27	1,35	1,43	1,38

La largeur de l'intervalle de confiance à 95 % associé au taux d'occupation est de $\pm 0,04$ à $\pm 0,1$ selon le type de réseau.

Annexe 1 : Nombre de véhicules et de piétons observés

Port de la ceinture à l'avant, port du casque et taux d'occupation (nombre de véhicules) :

Types de réseaux	Véhicules de tourisme	Utilitaires légers	2RM	Vélos
Hors agglomération	9 744	1 510	489	---
Routes en traversée de petite agglomération	1 801	305		
Grandes agglomérations	3 176	400	274	505
Ensemble	14 721	2 215	763	505

Port de la ceinture à l'arrière (nombre de véhicules) :

Types de réseaux	Véhicules de tourisme
Autoroutes	676
Grandes agglomérations	1 013
Ensemble	1 689

Usage d'un distracteur lors du déplacement (nombre de conducteurs et de piétons) :

Types de réseaux	Véhicules de tourisme	Utilitaires légers	PL	Vélos	Piétons
Autoroutes de liaison	1 766	<i>169</i>	264	---	---
Autoroutes et routes limitées à 110 km/h	3 887	430	279	---	---
Routes y compris traversées de petites agglomérations	5 572	460	<i>142</i>	---	---
Grandes agglomérations	3 067	358	<i>44</i>	506	3 338
Ensemble	12 363	1 417	729	506	3 338

*En italique : effectif insuffisant pour une analyse statistique

Annexe 2 : Méthodologie de l'observatoire des comportements

Les observations relatives aux comportements des usagers sont réalisées par un prestataire dans le cadre d'un marché comprenant également les mesures alimentant l'observatoire des vitesses. Pour des raisons techniques, ce dispositif a été interrompu entre 2013 et 2015. Sur cette période, des mesures de vitesses ont été réalisées par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) sur un échantillon de points représentatifs du panel de l'observatoire ; en revanche aucune observation n'a pu être conduite s'agissant des comportements.

Cette annexe présente le dispositif actuel et les évolutions apportées par rapport au dispositif en vigueur jusqu'en 2012.

a) Modalités communes et panel de points d'observation

L'ensemble des observations sont réalisées de jour depuis des emplacements situés au niveau des voies de circulation.

Le tableau suivant présente le nombre de points d'observation selon le type de réseau et le type de comportement observé. Il donne également en italiques et entre parenthèses le nombre de points en vigueur dans le dispositif antérieur lorsque celui-ci était différent.

Types de réseaux	Port de la ceinture à l'avant et du casque, taux d'occupation	Port de la ceinture à l'arrière	Téléphone	Distracteurs piéton
Autoroutes de liaison	19 (21)	---	8 (4)	---
Autoroutes de dégagement	12	---	8 (4)	---
Routes à 2x2 voies	34 (36)	---	8 (4)	---
Routes à 2 ou 3 voies hors agglomération	50	---	24 (12)	---
Routes en traversée de petite agglomération	25	---	10 (5)	---
Grandes agglomérations*	44	40 (44)	27 (14)	42 (18)
Barrières de péage sur autoroutes	---	10 (11)	---	---
TOTAL	184 (188)	50 (55)	85 (43)	42 (18)

* Les observations sont conduites dans sept grandes agglomérations : Paris, Lille, Metz, Nantes, Lyon, Toulouse, Avignon.

Pour les observations du port de la ceinture à l'avant, le panel a été réduit sur les routes à 2 ou 3 voies hors agglomération ainsi que les traversées de petites agglomérations, ces deux types de réseaux étant observés antérieurement sur un nombre de points très conséquent. Cette modification est liée à l'évolution du panel des points de mesure de l'observatoire des vitesses (les points sont identiques exceptés pour les réseaux autoroutiers et les grandes agglomérations).

Pour les observations de l'usage du téléphone en conduite, le panel a été augmenté sur tous les types de réseaux.

En outre certains points d'observation ont été déplacés, pour des motifs de sécurité des enquêteurs ou induits par les impératifs liés aux mesures de vitesses souvent réalisées aux mêmes emplacements.

Contrairement aux mesures de vitesses, pour lesquelles les caractéristiques de chaque point d'observation peuvent influencer sur la valeur mesurée, on peut raisonnablement considérer que les comportements observés (port de la ceinture, du casque, usage du téléphone) ne

dépendent pas, sur un type de réseau routier donné, des particularités de chaque point d'observation. Les seuls facteurs susceptibles d'influencer le résultat des observations sont le type de réseau routier, la catégorie de véhicules, la période de la journée et le type de jour (jour ouvré, week-end). En conséquence on peut considérer que les résultats des observations des comportements ont une représentativité absolue dès lors que ces facteurs sont pris en compte, et que cette représentativité n'est pas altérée par une modification du panel de points d'observation.

Les résultats des observations réalisées à compter de 2016 sont donc directement comparables à ceux obtenus jusqu'en 2012, et il n'y a pas lieu comme dans le cas des mesures de vitesses de mettre en œuvre une démarche visant à corriger un éventuel effet de la modification du panel de points d'observation.

b) Port de la ceinture de sécurité aux places avant des véhicules, port du casque pour les usagers de 2RM et taux d'occupation des véhicules

Dispositif en vigueur (depuis 2016)

Chacun des points du panel est observé une fois par an ; la durée de chaque observation est de 10 min par voie sur les autoroutes et les routes à chaussées séparées, et de 30 min par point sur les autres réseaux.

Dans les grandes agglomérations, la moitié des observations sont réalisées en jours ouvrés (du lundi au vendredi), le quart les samedis et le quart les dimanches, de façon à permettre une comparaison robuste entre les comportements en jours ouvrés et le week-end. Sur les autres réseaux, les observations sont réparties de manière uniforme sur les 7 jours de la semaine.

Les observations portent sur les véhicules de tourisme (VT), les véhicules utilitaires légers (VU) et les deux-roues motorisés (2RM) ; les vélos sont également observés dans les grandes agglomérations.

Pour le port de la ceinture, chacun des occupants des places avant est renseigné selon trois modalités possibles :

- porte la ceinture,
- ne porte pas la ceinture,
- le port est indéterminé.

Le taux de port de la ceinture est calculé en excluant les occupants dont le port est indéterminé.

Les exploitations conduisent à des résultats très proches pour les différents types de réseaux hors agglomération. En conséquence les observations sont agrégées en trois groupes : réseaux hors agglomérations, traversées de petites agglomérations, grandes agglomérations. Le taux de port de la ceinture associé à chaque groupe est calculé au prorata des nombres d'observations sans pondération entre types de réseaux. Il est accompagné d'un intervalle de confiance qui permet d'apprécier si les évolutions constatées sont statistiquement significatives.

Dispositif antérieur (jusqu'en 2012)

Dans le dispositif en vigueur jusqu'en 2012, les modalités énumérées ci-dessous étaient différentes :

- la périodicité des observations était d'une fois par an dans les grandes agglomérations (inchangée) et de trois fois par an sur les autres réseaux ;
- la répartition des observations entre les jours ouvrés et le week-end était déséquilibrée dans les grandes agglomérations : leur planification conduisait en pratique à effectuer la quasi-totalité des observations en jours ouvrés ; aucune observation n'était conduite les samedis, et les observations effectuées les dimanches étaient concentrées dans une unique agglomération. Il en résulte que le taux de port de la ceinture avant observé dans les grandes agglomérations n'était représentatif que des jours ouvrés ;

- l'observation des véhicules utilitaires légers, ainsi que des vélos dans les grandes agglomérations, a été ajoutée en 2016.

Les autres modalités d'observation n'ont pas été modifiées.

Dans la pratique antérieure, le taux de port de la ceinture hors agglomération était calculé par une moyenne pondérée des taux observés sur chacun des types de réseau concernés, la pondération adoptée visant à rendre compte de leur poids relatif en termes de kilomètres parcourus. Ce principe a été abandonné et les résultats 2005-2012 ont été recalculés selon les principes maintenant en vigueur. Il peut en résulter, pour ces années, de légers écarts par rapport aux valeurs antérieurement publiées.

c) Port de la ceinture de sécurité aux places arrière des véhicules

Dispositif en vigueur (depuis 2016)

Pour des raisons pratiques (nécessité d'observer des véhicules à très basse vitesse), seuls deux types de réseau sont concernés : les grandes agglomérations et les barrières de péage autoroutières. Chacun des points du panel est observé une fois par an, pendant une durée d'une heure dans les grandes agglomérations et de deux heures sur les barrières de péage.

Les observations sont réparties pour la moitié en jours ouvrés (du lundi au vendredi), un quart les samedis et un quart les dimanches.

Seuls les véhicules de tourisme sont observés.

La caractérisation des occupants des places arrière ainsi que le calcul du taux de port de la ceinture suivent les mêmes principes que pour les observations relatives aux places avant. On distingue en outre spécifiquement les enfants de moins de dix ans (par appréciation visuelle des enquêteurs).

Dispositif antérieur (jusqu'en 2012)

Le port de la ceinture à l'arrière est observé depuis 2005. Dans le dispositif en vigueur jusqu'en 2012, les modalités énumérées ci-dessous étaient différentes :

- la périodicité des observations était de trois fois par an ;
- la durée de chaque observation était de 30 min dans les grandes agglomérations (durée inchangée sur les barrières de péage) ;
- la planification des observations dans les grandes agglomérations comportait les mêmes biais que pour les observations du port de la ceinture à l'avant (voir plus haut). Pour les mêmes raisons le taux de port de la ceinture arrière observé dans les grandes agglomérations n'était donc représentatif que des jours ouvrés.

d) Utilisation de distracteurs chez les conducteurs

Dispositif en vigueur (depuis 2016)

Chacun des points du panel est observé deux fois par an, une fois en jours ouvrés (du lundi au vendredi) et une fois le week-end ; au sein de chaque type de réseau, les observations le week-end sont réparties approximativement à égalité entre les samedis et les dimanches. Chaque observation dure 30 min.

Les observations portent sur les conducteurs de véhicules de tourisme (VT), d'utilitaires légers (VU), de poids lourds (PL) ainsi que sur les cyclistes dans les grandes agglomérations.

Chacun des conducteurs observés est renseigné selon quatre modalités possibles :

- il a un combiné en main et sur l'oreille,
- il a un combiné en main mais pas sur l'oreille,
- il porte une oreillette, un kit à l'oreille ou un casque audio (dans les grandes agglomérations uniquement),
- il n'a rien de tout cela.

Les exploitations conduisent à des résultats très proches pour certains types de réseaux. En conséquence les observations sont agrégées en quatre groupes : autoroutes de liaison, autoroutes et routes limitées à 110 km/h, routes y compris traversées de petites agglomérations, grandes agglomérations. Le taux d'utilisation du téléphone associé à chaque groupe est calculé au prorata des nombres d'observations sans pondération entre types de réseaux. Il est accompagné d'un intervalle de confiance qui permet d'apprécier si les évolutions constatées sont statistiquement significatives.

Dispositif antérieur (jusqu'en 2012)

L'usage du téléphone en conduite est observé depuis 2009. Le dispositif en vigueur jusqu'en 2012 était très proche. Ont uniquement été ajoutées en 2016 :

- l'observation des cyclistes dans les grandes agglomérations,
- l'observation du port d'une oreillette, d'un kit à l'oreille ou d'un casque audio (dans les grandes agglomérations uniquement).

Dans la pratique antérieure les types de réseaux étaient regroupés différemment lors de l'exploitation des résultats. Les résultats 2009-2012 ont été recalculés selon les principes maintenant en vigueur. Il peut en résulter, pour ces années, de légers écarts par rapport aux valeurs antérieurement publiées.

La modification du panel intervenue entre 2012 et 2016, et notamment le renforcement des points d'observation dans les grandes agglomérations, a pu induire une augmentation artificielle du taux d'utilisation du téléphone calculé sur l'ensemble des réseaux. L'effet induit par ce renforcement a été estimé à une augmentation de + 0,1 point pour les VT et + 0,2 point pour les VU, et à une diminution de - 0,2 point pour les PL.

e) Utilisation de distracteurs lors des traversées piétonnes

Dispositif en vigueur (depuis 2020)

Chacun des points du panel est observé deux fois par an, une fois en jours ouvrés (du lundi au vendredi) et une fois le week-end ; les observations le week-end sont réparties approximativement à égalité entre les samedis et les dimanches. Chaque observation dure 30 mn avec un minimum de 30 piétons observés.

Les observations portent sur les usagers piétons qui arrivent à hauteur d'un passage piéton. Chaque piéton observé est renseigné avec les informations suivantes :

- Type d'usager
- Genre
- Tranche d'âge (estimation visuelle)
- Utilisation du téléphone
- Port d'écouteurs / d'un casque audio / d'une oreillette
- Usager seul ou accompagné

Le type de traversée piétonne (sans feux/avec feux) est également renseigné par les enquêteurs.